



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 15/04/2025

Nombre de conseillers en exercice	16
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel sous la présidence de Madame le Dr Maryse ETZOL, Présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : **07/04/2025**

	Présent	Absent excusé	Absent
Dr Maryse ETZOL	X		
M. Jean-Claude MAES	X		
M. François NAVIS		X	
Mme Francette JACQUES	X		
Mme Géraldine BASTARAUD	X		
M. Edmond LANCLAS		X	
M. Joël TOTO	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON	X		
M. Kylian ROMAIN	X		
Mme Joselaine GELABALE		X	
M. Guy ACCIPE	X		
M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT		X	
Mme Betty BESRY		X	
M. Salif FABULAS	X		
M. Francky RODOMOND	X		

Secrétaire de séance : Mme Maguy FUMONT-SAMSON

Délibération n°2025-04-36
DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE COFINANCEMENT DU RENFORCEMENT DE
LA FLOTTE DE LIAISON DE LA CCMG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame la Présidente expose :

Par le biais de l'appel à projet "Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV), dont elle a été lauréate le 17 mai 2017, la CCMG a fait l'acquisition, en 2018, de véhicules 100 % électriques (5 voitures et 4 vélos cargo). L'objectif de cette initiative était de créer un "parking autonomie énergétique" mutualisé avec les trois communes concernées. Cet investissement a été financé à hauteur de 80 % par l'État et de 20 % par la CCMG. Conformément à la convention TEPCV, la CCMG a mis à disposition de chaque commune un vélo cargo et une voiture de type Renault Zoé.

Dans le cadre du développement de sa flotte de véhicules électriques et afin de se doter d'outils techniques et d'équipements 100 % électriques, la CCMG a présenté, dès 2019, un programme d'opérations au titre du Contrat de Convergence Territoriale, notamment la fiche 3-4-02 intitulée "DIVD Mobilité électrique". Dans le cadre de ce programme, la CCMG a bénéficié de subventions issues du Contrat de Convergence 2019-2022, ce qui a permis l'acquisition de divers matériels électriques pour les services communautaires ainsi que de nouveaux véhicules, dont deux Renault Zoé destinées au siège.

La CCMG voit l'augmentation des missions et compétences demandant des déplacements sur le territoire, notamment :

- Missions liées à l'environnement (labellisation TEN & ABC) et à la gestion et prévention des déchets (prévention et animations notamment)
- Missions liées à l'activité LEADER (déplacements sur les sites des porteurs de projet, accompagnement des missions de contrôle externe sur le terrain)
- Missions liées aux mutualisations de service (liens et déplacements sur les communes pour la DRHM, la DSI, la future Direction mutualisée des Finances et de la Commande Publique ...)
- Missions liées au suivi des actions et chantiers portées par la CCMG (notamment AEP et Assainissement, vérification des signalements de terrain, suivi du projet Territoire Cyclable, suivi des collectes...)

A cet effet, il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer la flotte de véhicules.

L'un des véhicules de liaison pourra faire l'objet d'une demande via le programme LEADER (financement 100% sur la base de 30 000€HT), dans le cadre du fonctionnement de ce service.

Deux à trois autres véhicules de liaison (hybrides ou électriques) pourront faire l'objet d'une demande de cofinancement via la DETR, entre 20% et 80% de cofinancement. La demande est donc réalisée au maximum de la possibilité réglementaire, selon le plan de financement suivant :

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		Sollicitée	73 200,00 €	80,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		73 200,00€	80,00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		18 300,00 €	
	Emprunt			
	Crédit-bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		18 300,00 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			91 500,00 €	

Ces acquisitions ont été prévues au budget général 2025, en dépenses d'investissement.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 abstention (M. Guy ACCIPÉ)

DECIDE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions nécessaires, via le FEDER pour l'acquisition d'un véhicule, pour le renforcement de la flotte de liaison de la CCMG ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions nécessaires, via la DETR et selon le plan de financement ci-dessus pour le renforcement de la flotte de liaison de la CCMG ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter toute autre source de cofinancement possible dans le cadre de l'objet de la présente délibération ;

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZOL



Présidente de la CCMG

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le **22 AVR. 2025**
- L'affichage le :

22 AVR. 2025

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr